

# Vade-mecum de l'École de Musique de Massongex

« L'outil indispensable de l'apprenti musicien »

—  
Saison 2022-2023  
—





# Table des matières

Règlement de l'Ecole de Musique	<b>3</b>
1. Introduction	3
2. Organisation des cours	3
3. Durée et finance d'inscription des cours	4
4. Instruments et partitions	5
5. Evaluation et admission dans la société	6
6. Audition	6
7. Concours et examens	6
8. Camp de musique	6
Plan de scolarité 2022-2023	<b>7</b>
Congés officiels	7
Jours fériés	7
Ecole de Musique - Agenda	<b>8</b>
Echo de Châtillon - Quelques dates à retenir	<b>8</b>
Coordonnées des professeurs	<b>9</b>
Coordonnées des responsables de l'Ecole de Musique	<b>10</b>
Club des Bons Amis	<b>10</b>



# Règlement de l'Ecole de Musique

## 1. Introduction

L'Ecole de Musique a pour but d'enseigner les bases et rudiments de la musique, afin d'assurer la relève de notre société de musique l'Echo de Châtillon (ECM).

Les instruments enseignés sont ceux que l'on trouve dans l'orchestre d'harmonie:

- > Bois : flûte – hautbois – clarinette – saxophone – basson
- > Cuivres : trompette – cor – trombone – euphonium – basse
- > Percussions
- > Tambours

Le choix de l'instrument est effectué par l'élève, les parents et selon les besoins de l'ECM. En fonction du choix effectué, il est possible que certains cours soient dispensés en dehors de la commune.

## 2. Organisation des cours

### Cours individuels

Les cours d'instrument sont dispensés dès la 4H (7-8 ans), dès que l'élève possède le développement physique nécessaire. En principe, 32 cours par année scolaire sont agendés. Ils sont hebdomadaires et suivent le plan de scolarité de l'école primaire de Massongex.

Les cours sont généralement individuels. Des leçons collectives peuvent être organisées par les professeurs durant l'année pour faire de la musique d'ensemble.

### Cours collectifs

- > Initiation musicale  
Un cours d'initiation est proposé pour les enfants dès la 3H (6-7 ans), à partir de 4 élèves.
- > Solfège  
Le solfège est inclus et obligatoire dans les 3 premières années d'instrument.  
En principe, 32 cours par année scolaire sont agendés.
- > Cours de musique d'ensemble - « Cadets de l'ECM »  
Le cours de musique d'ensemble complète la formation des élèves à l'exception des tambours.  
Il est inclus et obligatoire dès le 2e semestre de la 1re année et jusqu'à la fin des 5 premières années d'instrument. Il en est ainsi même si l'élève a intégré les rangs de l'ECM durant ce laps de temps. Sa participation à l'ensemble des Cadets est souhaitée encore quelques années après les 5 ans de formation, cela par solidarité et dans le but d'améliorer son endurance,  
L'ensemble répète généralement d'octobre à décembre en vue du concert de Noël et de mars à juin en vue de l'audition et d'un concert de printemps avec l'ECM.

Chaque élève s'engage à fournir un travail assidu et suivi à son domicile selon les instructions de ses enseignants. Après cinq ans de formation obligatoires, l'élève peut poursuivre son perfectionnement à titre privé.



### 3. Durée et finance d'inscription des cours

La facturation s'effectue en début de saison musicale. La participation financière reste due en cas d'arrêt durant l'année en cours.

Toute absence doit être annoncée à l'avance, au minimum 24 heures, au professeur. Toute absence non justifiée sera facturée comme une heure de cours donné.

#### Cours individuels

La participation financière aux coûts des 5 ans de formation est la suivante :

	<b>Année</b>	<b>Degré</b>	<b>Âge</b>	<b>30 min.</b>	<b>40 min.</b>
>	1 <sup>re</sup> année	Préparatoire	Dès 4H (7-8 ans)	CHF 500.-	—
>	2 <sup>e</sup> année	Elémentaire	—	CHF 500.-	—
>	3 <sup>e</sup> année	—	—	CHF 500.-	CHF 800.-
>	4 <sup>e</sup> année	—	—	CHF 500.-	CHF 800.-
>	5 <sup>e</sup> année	Moyen	—	CHF 500.-	CHF 800.-

Dès la 3e année, deux durées sont proposées. Le choix se fait par les parents sur proposition de l'enseignant en fonction du niveau et de l'engagement de l'élève.

Pour la première année uniquement, des cours à deux d'une durée de 40 minutes sont envisageables.

#### Cours collectifs

- > La participation financière pour l'initiation musicale de 45 min (dès 3H ; 6-7 ans) est de CHF 350.-.
- > Les cours de solfège sont offerts et obligatoires les 3 premières années. La durée du cours est fixée par l'enseignant et dépend du niveau de l'élève (niveau I 30 min.; niveau II 40 min.)
- > Les cours de musique d'ensemble (60 min) sont offerts et obligatoires les 5 premières années, dès le 2e semestre de la première année.

#### Aide

L'Ecole de Musique apportera toujours son aide à ceux qui en ont besoin et qui le demandent, et dans les cas suivants :

- > Rabais famille de 50% pour le 2e enfant et suivants
- > Encouragement aux adultes : participation de 50% la première année



## 4. Instruments et partitions

Les instruments de percussion sont des instruments de salle et sont mis à disposition des élèves pour leur cours au local de l'ECM.

Les instruments à vent et tambours sont personnels. L'élève acquiert son instrument par le biais d'un contrat de location-vente établi avec l'école de musique, en partenariat avec le magasin de musique Beat Zurkinden, aux conditions suivantes :

### Location (mensuelle)

Flûtes	CHF 20.-
Hautbois	CHF 40.-
Basson	CHF 50.-
Clarinette	CHF 30.-
Saxophone	CHF 40.-
Cor	CHF 40.-
Trompette	CHF 20.-
Trombone	CHF 30.-
Euphonium	CHF 30.-
Tuba	CHF 50.-
Tambour	CHF 20.-

L'instrument est mis à disposition de l'élève par le magasin de musique partenaire, en principe lors du camp musical.

### Vente

Les mensualités des 2 premières années sont déduites du prix de vente. Une fois la valeur résiduelle acquittée, l'instrument est propriété de l'élève.

### Révisions

Les révisions sont incluses dans les mensualités de location.

Les révisions des instruments privés sont offertes pendant les 5 ans de formation. Par la suite, les statuts et règlements de l'ECM font foi.

Le magasin de musique partenaire vérifiera annuellement l'état de tous les instruments, en principe lors du camp musical, et planifiera les révisions.

Toute réparation doit être approuvée par le responsable de l'école de musique.

Tout usure ou dommage causé par négligence sera facturé à l'élève. Chaque élève prendra donc particulièrement soin de son instrument, en suivant les instructions données par son professeur.

### Assurance

Les instruments ne sont pas assurés par l'EMM ou l'ECM. En cas de disparition, de perte ou de vol, la responsabilité de l'élève et/ou du responsable légal est pleinement engagée. Le remplacement ou le remboursement de l'instrument sera réclamé en valeur à neuf.

### Partitions et accessoires

Le petit matériel et les accessoires (anches, graisse, tambour-muet, baguettes, etc.) sont à la charge de l'élève.

Les partitions et méthodes, pour les cours individuels et le cours de solfège, sont à la charge de l'élève.

Les partitions du cours de musique d'ensemble des « Cadets » sont offertes.



## 5. Evaluation et admission dans la société

Vers la moitié de l'année, l'élève présente le fruit de son travail à un groupe d'experts formé au minimum du directeur de l'ECM et du président de l'Ecole de Musique. La participation de l'élève est obligatoire jusqu'à son admission dans la société.

Cette évaluation comprend : un morceau travaillé avec son professeur, une lecture à vue, un questionnaire théorique (écrit ou oral). Pour les percussions, il est attendu de jouer un programme comprenant des parties de clavier, timbales, caisse claire/batterie.

Sur la base de cette évaluation, l'élève intègre les rangs de la société, en principe après cinq ans de formation.

Lors de son admission dans la société, l'élève s'engage moralement auprès de la société qui lui a permis d'acquérir ses connaissances musicales. Il devra donc jouer, en priorité, à l'Echo de Châtillon.

## 6. Audition

Une audition publique est organisée chaque année, en principe vers la fin de l'année scolaire où chaque enfant se produit en public, seul ou en groupe. L'ensemble des Cadets de l'ECM se produit généralement aussi à cette occasion. La participation de l'élève est obligatoire les 5 premières années et facultative après son admission dans la société.

## 7. Concours et examens

La participation à un concours est à bien plaisir et à annoncer à l'EMM. Le Junior Slow Melody Contest est ouvert à tous les élèves. Le Concours des Jeunes Solistes de la FMBV est ouvert aux élèves membres de l'ECM uniquement.

La participation aux examens est obligatoire. Les examens ASM/ACMV sont ouverts aux élèves membres de l'ECM uniquement.

## 8. Camp de musique

Durant la deuxième semaine d'août, un camp de musique est organisé auquel la participation de l'élève est fortement recommandée.



## Plan de scolarité 2022-2023

- > Début de l'année scolaire Jeudi 18 août 2022
- > Fin de l'année scolaire Vendredi 23 juin 2023

### Congés officiels

- > Automne du mercredi 12 octobre 2022 à midi  
au lundi 24 octobre 2022 le matin
- > Noël du vendredi 23 décembre 2022 le soir  
au lundi 9 janvier 2023 le matin
- > Carnaval du vendredi 17 février 2023 le soir  
au lundi 27 février 2023 le matin
- > Pâques du jeudi 6 avril 2023 le soir  
au lundi 17 avril 2023 le matin
- > Ascension du mercredi 17 mai 2023 à midi  
au lundi 22 mai 2023 le matin

### Jours fériés

- > St-Maurice jeudi 22 septembre 2022
- > Toussaint mardi 1er novembre 2022
- > Immaculée Conception jeudi 8 décembre 2022
- > Pentecôte lundi 29 mai 2023
- > Fête-Dieu jeudi 8 juin 2023

**Pour compenser la Fête de la St-Maurice, les élèves se rendront à l'école la journée complète les mercredis 07.12.2022 et 05.04.2023.**



## Ecole de Musique - Agenda

- > Mardi 26 juillet 2022, matin      Passeport vacances  
Jeudi 28 juillet 2022, après-midi
  
- > Samedi 27 août 2022              Journée découverte
  
- > Dimanche 18 décembre 2022    Concert de Noël des ensembles de jeunes de  
Massongex, Vionnaz, Collombey et Troistorrents,  
à Vionnaz
  
- > Samedi 4 février 2023            Junior Slow Melody Contest, Vouvry
  
- > Dimanche 12 février 2023       Loto de l'Ecole de Musique
  
- > Samedi 18 février 2023          Evaluation des élèves, Massongex
  
- > Samedi 6 mai 2023                Concert de Printemps, Massongex
  
- > Mercredi 24 mai 2023            Audition des élèves et des jeunes  
participant au concours des jeunes solistes
  
- > Samedi 27 mai 2023                Concours FMBV des jeunes solistes, Champéry
  
- > Dates à confirmer : du 5 au 11    Camp de musique  
(ou du 6 au 12) août 2023

## Echo de Châtillon - Quelques dates à retenir

- > Dimanche 4 septembre 2022      Loto de la fanfare Echo de Châtillon
  
- > Samedi 26 novembre 2022        Souper de la Ste Cécile
  
- > Samedi 28 janvier 2023            Concert annuel de l'Echo de Châtillon
  
- > Dimanche 5 mars 2023             Loto du centenaire de la fanfare Echo de Châtillon
  
- > Samedi 6 mai 2023                 Concert de Printemps, Massongex
  
- > Dimanche 28 mai 2023              Festival FMBV, Champéry





## Coordonnées des professeurs

Solfège	>	Lorianne Fournier	Ch. du Boignon 2, 1872 Troistorrents	079 284 96 77
Clarinette	>	Dany Rossier	Rue St-Théodule 15, 1932 Bovernier	079 347 97 18
Flûte	>	poste au concours		
Saxophone	>	Christophe Grau	Ch. Lieugex 33, 1860 Aigle	079 452 01 19
Trompette	>	Donat Crettenand	Rte de la Gare 30C, 1926 Fully	078 659 69 45
Trombone	>	Bernard Métrailler	Rte des Aunaires 62, 1870 Monthey	079 214 70 34
Percussions	>	Camille Cossy	Route de Cotterd 3, 1880 Bex	079 932 97 54
Tambours	>	David D'Agostini	Rue du Léman 12, 1920 Martigny	079 330 16 09
Directeur des cadets	>	Damien Gomez	Chemin du Clos-Fleuri 5, 1869 Massongex	079 869 17 26



## Coordonnées des responsables de l'Ecole de Musique

### Responsable Ecole de Musique

> Johann Drapel Rue du Bourg 52, 1920 Martigny 076 529 71 02

### Secrétaire

> Sandra Gex-Fabry Rte du Chablais 18, 1869 Massongex 078 625 43 56

### Responsable intégration

> Tania Fournel Ch. des Généroux 24, 1895 Vionnaz 079 662 07 34

### Responsable Jeunesse et Musique

> Damien Gomez Chemin du Clos-Fleuri 5, 1869 Massongex 079 869 17 26

### Responsable instruments, concours et examens

> Nicole Cretton Chemin du Midi 79F, 1913 Saillon 079 517 89 37

### Responsable pédagogique et directeur musical du camp

> Aurélien Darbellay Rte du Crêt d'en Haut 22, 1945 Chandonne 079 814 02 30

### Responsables du camp de musique

> Aurore Terrettaz Ch. de Planchamp 2, 1933 Vens 079 518 72 25


> Valérie Saugy Rte du Stade 38, 1869 Massongex 079 586 05 52


> Damien Gomez Chemin du Clos-Fleuri 5, 1869 Massongex 079 869 17 26

## Club des Bons Amis

L'Ecole de Musique a besoin de votre aide pour la formation de ses élèves. Devenez membre du Club des Bons Amis.

**Effectuez un paiement  
avec TWINT !**

 Scannez le code QR avec  
l'app TWINT

 Confirmez le montant et  
le paiement



Compte : 17-457456-0 | IBAN : CH85 0900 0000 1745 7456 0

Un grand merci à celles et ceux qui en font déjà partie.

Pour tout renseignement sur le Club des Bons Amis ou les activités de l'Ecole de Musique :  
ecolemusiquemassongex@gmail.com